Guide d'utilisation du portail covid19.cnss.ma dédié à la déclaration des salariés, par leurs employeurs, en vue du bénéficier de l'Indemnité forfaitaire

Afin d'accompagner les opérateurs qui se trouvent en difficulté suite à la pandémie du coronavirus, la CNSS met à votre disposition le portail covid19.cnss.ma, pour permettre aux salariés et stagiaires sous contrat d'insertion des secteurs concernés, de bénéficier de l'Indemnité Forfaitaire, financée par le fonds spécial COVID- 19 mis en place sur hautes instructions de Sa Majesté le Roi.

Si vous êtes un opérateur d'un des secteurs concernés, voici les étapes à suivre pour pouvoir établir la demande de bénéfice de l'indemnité forfaitaire pour vos employés et ce, pour chaque mois de la période concernée.

Etape 1

Connexion au portail

a) Entrez sur votre navigateur le lien du portail « **covid19.cnss.ma**»
b) Si vous avez déjà un compte DAMANCOM, veuillez introduire votre nom d'utilisateur et votre mot de passe du portail DAMANCOM ;
c) Sinon, veuillez introduire votre nom d'utilisateur et votre mot de passe du portail covid19.cnss.ma
d) Si vous n'avez pas encore un compte sur le portail covid19.cnss.ma, procédez à la création d'un compte sur ce portail en cliquant sur le bouton « Créer un nouveau compte » et saisissez votre nouveau login et mot de passe ;
e) Pour accéder, appuyez sur le bouton « Accepter ».

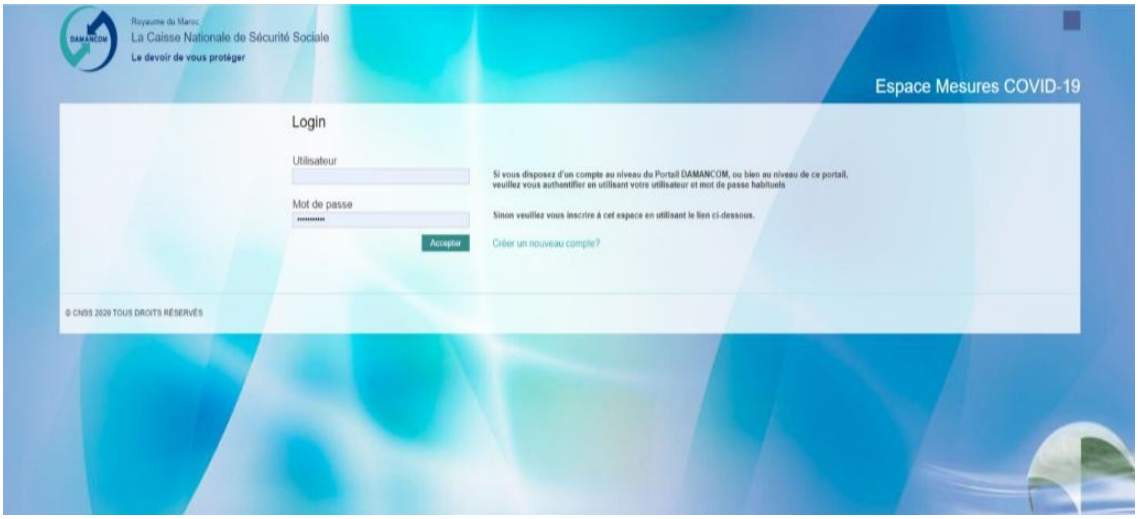

Etape 2

Introduction des données relatives à la demande

a) Cliquez sur « nouvelle déclaration »

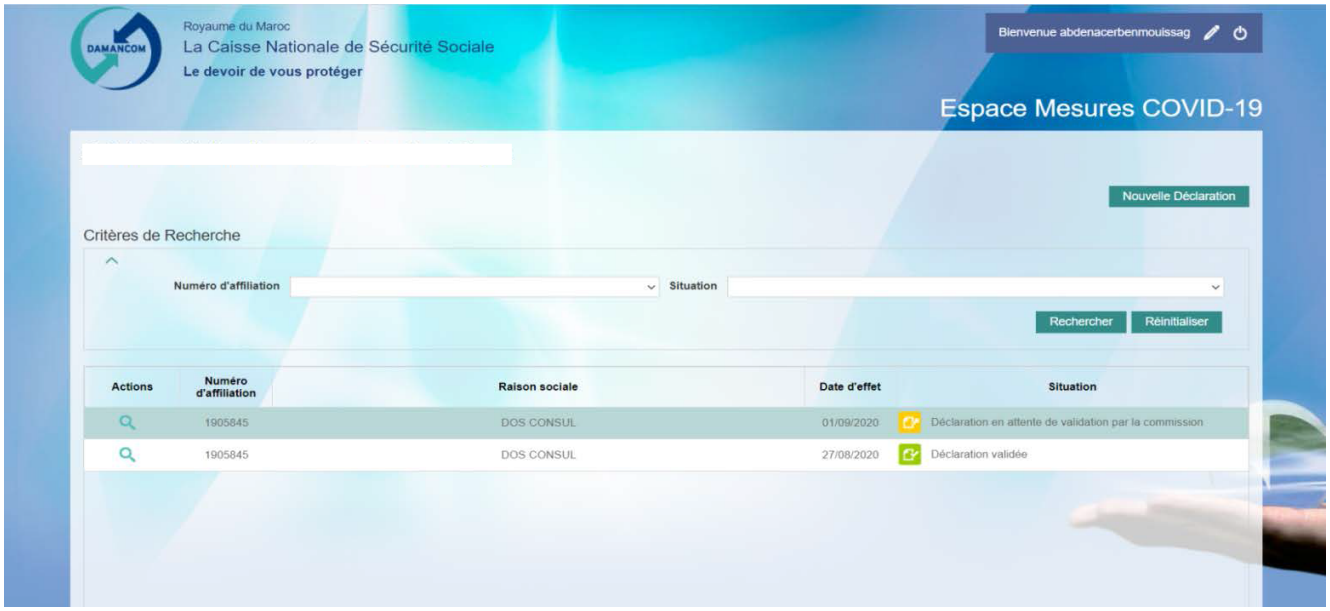

b) Lorsqu'il s'agit d'un groupe d'affiliés, sélectionnez l'affilié concerné sur la liste déroulante.

c) Une fois votre entreprise identifiée, vous êtes invités à vous connecter de nouveau au portail.

d) Si le numéro d'affiliation de l'entreprise s'affiche, procédez à la déclaration :

1. sélectionnez la période concernée par la déclaration ;
2. Cochez le niveau de baisse de votre chiffre d'affaires ;
3. Saisissez le niveau de cette baisse.

Etape

3

Déclaration des salariés éligibles à l'indemnité forfaitaire

a) Cochez les cases des salariés concernés par le bénéfice de l'indemnité forfaitaire ;
b) Cliquez sur le bouton « Afficher la liste des salariés sélectionnés », le portail affiche cette liste pour vérification.

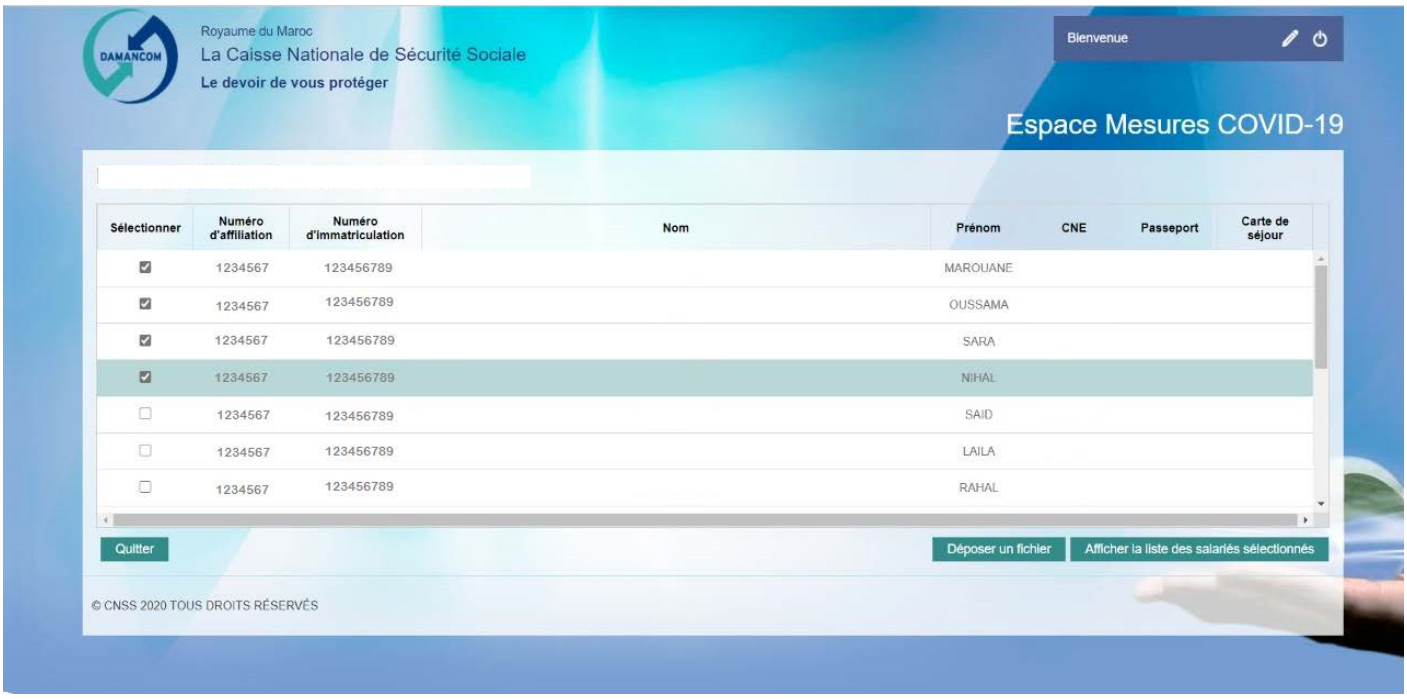

Vous pouvez choisir de déclarer en déposant un fichier :

- ***Type de fichier :*** CSV (Séparateur point-virgule)
- ***Nom du fichier :*** COV_numéro d'affiliation_Période.CSV
  - Exemple : COV_1234567_202007.CSV
- ***Contenu du fichier*** : Numéro d'affiliation ; Numéro d'immatriculation ; Période ;
  - Exemple : 1234567 ; 123456789 ; 202007

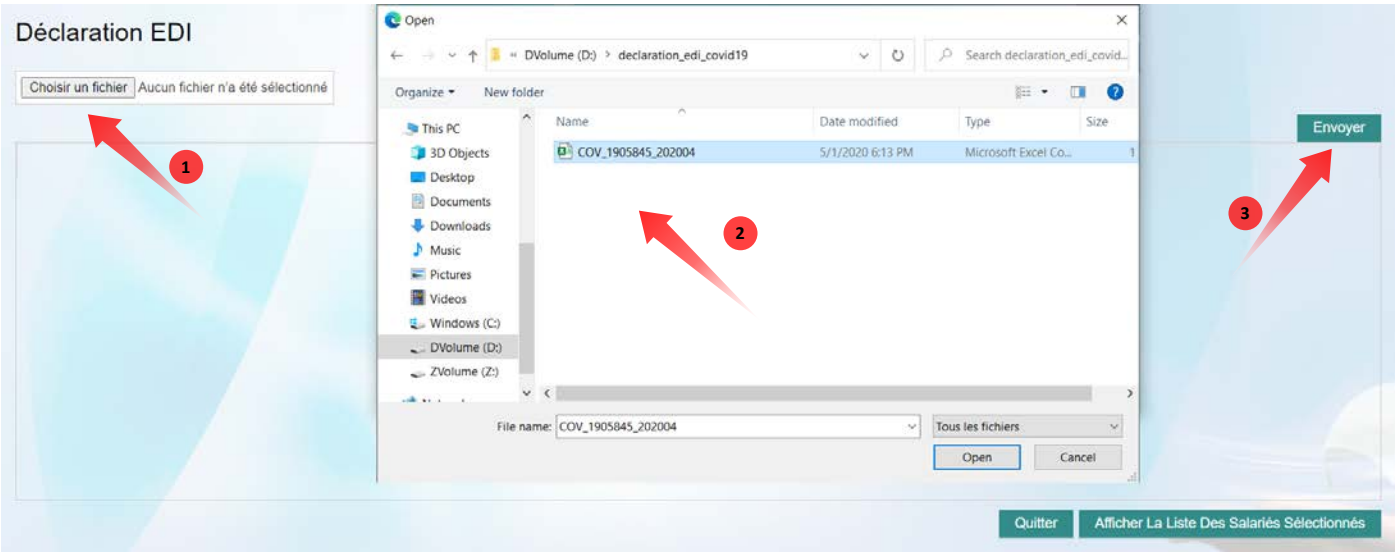

Etape

4

Déclaration sur l'honneur et validation de la déclaration

a) Cochez la case « Déclaration sur l'honneur » pour accéder à la validation de vos déclarations

b) Validez la liste ou faite un « Retour » à l'étape précédente pour modifier votre déclaration.

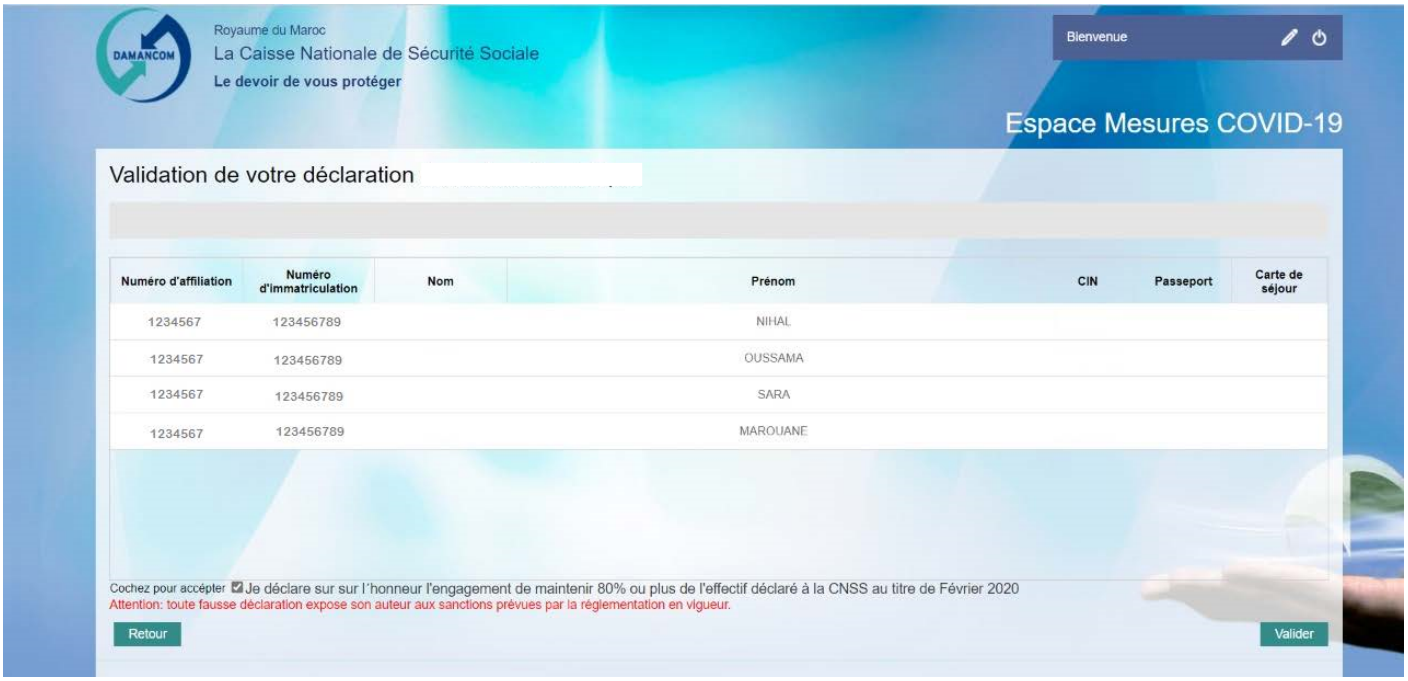

c) Après votre validation, un message de confirmation est affiché;

d) Si vous voulez rectifier votre déclaration, appuyer sur le bouton « annuler » ;

e) Appuyer sur le bouton « confirmation » pour terminer votre déclaration.

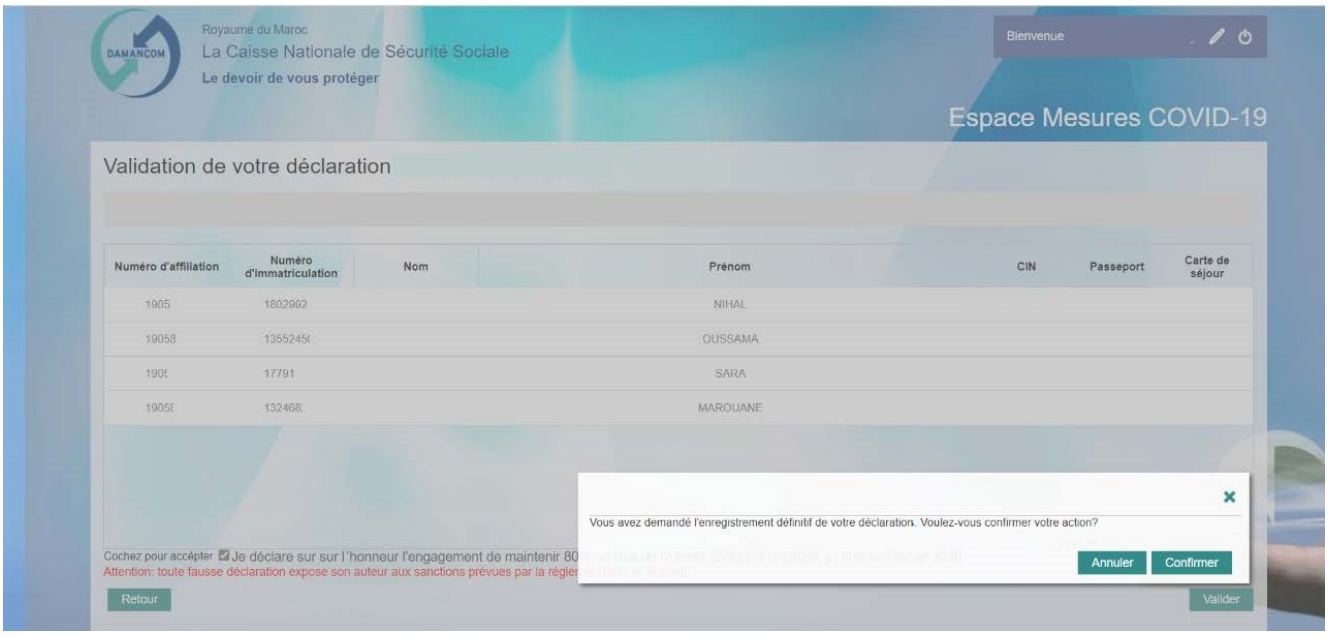

Etape

5

Suivi du traitement de votre demande
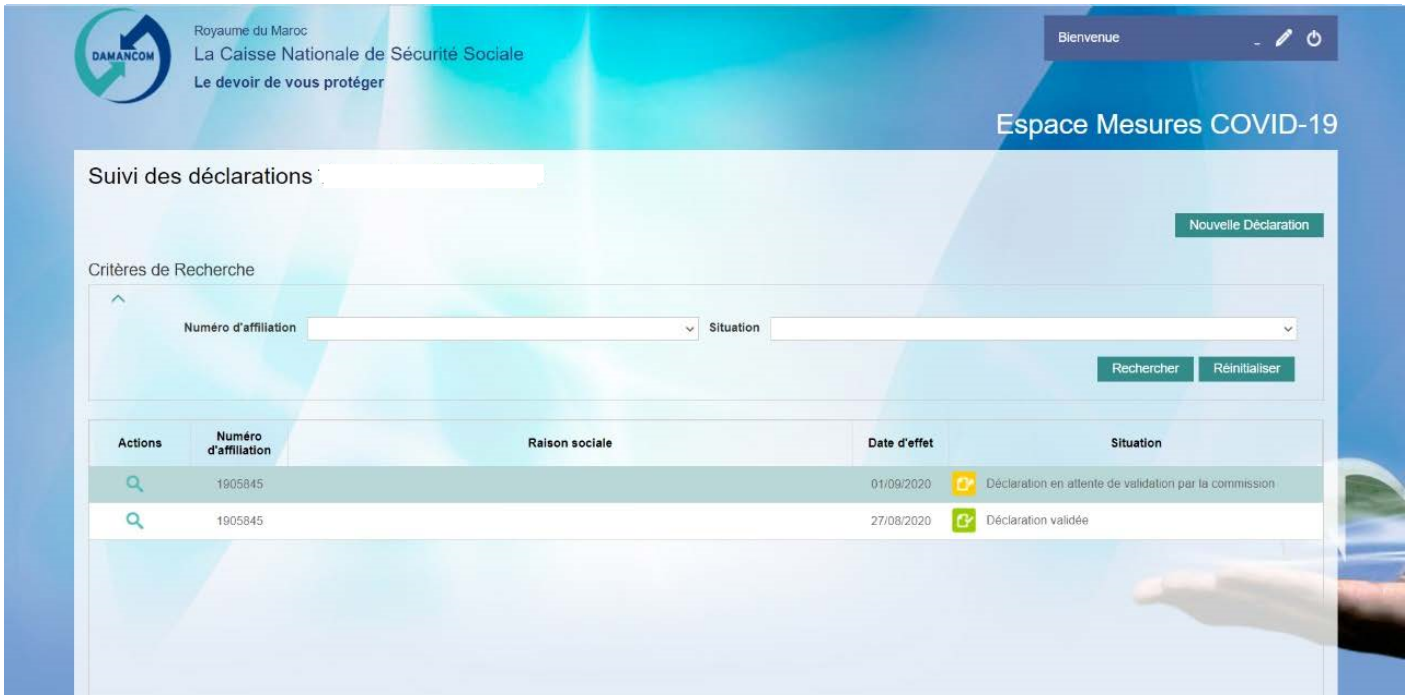
a) Accédez au portail covid19.cnss.ma
b) Le portail affiche votre numéro d'affiliation, le nom de votre entreprise et vous donne la situation de votre dossier ;
c) Lorsqu'il s'agit d'un groupe d'affiliés, sélectionnez l'affilié concerné ou bien choisissez sur la liste déroulante un état d'avancement particulier (le portail liste l'ensemble des affiliés dont le dossier est à cette étape) ;
d) Cliquez sur la loupe pour afficher (ou exporter sur EXCEL) la liste des salariés déclarés.